

Docteur Guy Kodzo ALOVOR

2, rue Saint Fursy

80200 Péronne – France

Tel : +33686953356

À Monsieur le Président de la Ligue
des Consommateurs du Togo
315 RUE TOKOIN HOPITAL
00228 98 77 66 46/22207148
08 BP: 81616 - LOME-TOGO
lctogo2013@gmail.com

Fait à Péronne, le 12 septembre 2018

Objet : Accusation portée contre le Dr Guy Alovor et contenue dans votre Email du 08 septembre 2018.

Mode de transmission : Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Président,

Vous avez écrit au Président de l'Ordre des Médecins de France ainsi qu'au Ministre de la Santé du Togo.

Vous vous êtes basé sur ce qui suit : « *Nous avons appris avec stupeur, tout comme les Togolais, les révélations faites par le Bihebdomadaire L'Alternative N°731 du vendredi 31 août dernier dans ses colonnes.* »

Ce journal, sur la base d'une pseudo investigation pêchant par un manque de preuves et de connaissances médicales évidentes, m'a mis en cause. Votre acte est donc un acte de délation fondé sur une absence de preuves matérielles et de vérifications.

Le contenu de l'article présente un caractère diffamatoire fondé sur la diffamation, une absence de preuves matérielles et vérifiables, des allégations inexactes, le non-respect de la présomption d'innocence et a été diffusé dans les médias et les réseaux sociaux togolais et internationaux avec l'intention de nuire à ma personne et ma réputation et surtout de trouver un bouc-émissaire à des dysfonctionnements graves au sein du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé au Togo.

Je vous informe que c'est à l'invitation du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé (CHU-SO) que j'ai fait des interventions chirurgicales à titre gracieux et à plusieurs reprises (pas d'honoraires et mes billets d'avion, de restauration, de transport local et d'hôtel ont été à ma charge).

De plus, j'apportais du matériel indisponible sur place (implants et ancillaires de haute technologie chirurgicale, matériels d'anesthésie etc...) afin de pallier à des carences graves du CHU-SO et les mettais à disposition à titre gracieux pour les patients. La procédure juridique en cours permettrait de déterminer s'il y a eu des détournements et des subtilisations de mes équipements non périmés par des équipements falsifiés.

Dans des audios diffusés dans les réseaux sociaux, j'ai été même accusé par les mêmes journalistes d'avoir contribué à la mort de patients.

Je vous informe aussi qu'aucun de mes patients n'est mort et que tous sont bien vivants et guéris sans aucune complication opératoire et peuvent témoigner au cours d'une procédure juridique en cours de démarrage en France où l'indépendance des tribunaux à compétence internationale et l'État de droit fonctionnent.

Quant à votre courrier au Conseil de l'Ordre des Médecins de France, il constitue une dénonciation calomnieuse passible de poursuites et qui fera l'objet d'une procédure séparée.

Je vous rappelle qu'à ce jour, le journal auquel vous faites référence a refusé de publier mon droit de réponse.

Je m'étonne que votre illustre organisation n'ait ni cherché la vérité auprès de ma personne, ni fait l'effort d'aller vérifier les allégations de pseudo-journalistes et d'un journal à sensation.

Aussi, dans la procédure en cours auprès des Tribunaux à compétence internationale compte tenu de l'état du Droit au Togo, votre rôle aux côtés de mes accusateurs fera l'objet d'une procédure contentieuse et déterminera votre responsabilité et niveau de partialité et de falsification de la vérité.

Pour des raisons de procédure, je vous demande de m'adresser au format papier signé en lettre recommandée avec accusé de réception (LR/AR) votre mail du 08 septembre 2018 envoyé par un certain SOGADJI Hoéléte Yao qui signe en tant que Président de votre institution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Ligue des Consommateurs du Togo, mes salutations distinguées.

PS : Je vous joins en annexe :

1. Les échanges avec le directeur de L'Alternative suite au refus de publication de mon droit de réponse.
2. Mon droit de réponse officiel.

Copies :

1. Ministre de la Santé du Togo
2. Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins de France
3. HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Togo.